

CONVENTION DE COLLABORATION

entre d'une part

LE CLUB VALAISAN DES BUSINESS ANGELS

et d'autre part

(NOM DE LA SOCIETE)

ci-après les parties.

I. ACCORD DE COLLABORATION

Les parties, actives dans le capital-risque et la levée de fonds auprès d'investisseurs privés (ou business angels), souhaitent mettre sur pied une collaboration plus étroite de manière à augmenter les moyens financiers à disposition d'entreprises performantes, susceptibles de dégager une rentabilité importante et des revenus conséquents.

Les parties souhaitent d'autre part identifier conjointement des sociétés prometteuses, qui se trouvent dans diverses phases de développement (de la start-up à l'entreprise mature) en vue d'y investir des moyens financiers.

Pour atteindre ces buts, les parties s'engagent à :

1. Rassembler leurs compétences afin de donner des conseils stratégiques et de mettre à disposition leurs relations industrielles. Les honoraires et les commissions pouvant être perçus par ses activités seront répartis pour moitié entre les parties.
2. Collaborer au rassemblement de fonds pour effectuer des opérations de prises de participations (private equity transactions ou M&A transactions). Les honoraires et les commissions perçus pour ces transactions seront également répartis moitié/moitié entre les parties.
3. Echanger librement mais confidentiellement toute information permettant d'atteindre les objectifs fixés.
4. Collaborer activement en analysant et en évaluant les dossiers présentés par l'une ou l'autre des parties, ceci sans exiger de rémunération particulière.

II. CLAUSES DE CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires au maintien strict de la confidentialité des informations, contacts, noms de sociétés échangées.

La violation de la convention de confidentialité entraîne le paiement par la partie qui en est responsable, d'une pénalité équivalent au 3% des montants investis à la suite de dite violation.

III. EVALUATION

Les parties s'engagent à procéder à une évaluation de leur collaboration tous les six mois afin d'en examiner les conséquences sur le deal-flow.

Sion, le

CLUB VALAISAN DES BUSINESS ANGELS :

Lieu de la société, le

NOM DE LA SOCIETE: